

C'est le Transport qu'on assassine !

31 MARS 2021



On y est !

L'Assemblée Nationale se lance dans un marathon législatif de trois semaines à compter de ce lundi 29 mars, jour du début de l'examen du [projet de loi Climat et résilience](#) dans l'Hémicycle. 69 articles issus des 149 propositions de la *Convention citoyenne pour le climat*. Un projet qui veut et tend à toucher tous les aspects de la vie quotidienne : se déplacer, se nourrir, se loger, consommer, produire et travailler. Dans ce but, une myriade de mesures allant de l'interdiction de certaines lignes aériennes à la lutte contre les passoires thermiques et l'artificialisation des sols, en passant par la régulation de certaines publicités sans oublier le nouveau délit d'écocide.

7 000 amendements ont été déposés. Énorme mais loin du record de 2006 (137 665) dans le cadre du projet de loi sur la privatisation de GDF ou des 46 000 amendements dans le cadre du projet de loi inachevé sur la réformer des retraites de février 2020... Il n'empêche, ces 7 000 amendements sont la preuve des clivages que ce projet de loi cristallise depuis que le Parlement s'en est saisi. Preuve aussi, et dans une certaine mesure, des craintes vitales qu'il suscite pour certains professionnels.

Dimanche dernier, 110 000 manifestants (selon les organisateurs) à travers la France ont réclamé une législation plus ferme que celle envisagée. A l'appel de plus de 650 organisations – un record – allant du NPA à la Fédération Protestante de France, ils ont défilé pour exhorter les députés à adopter « *une vraie loi "climat"* ». Ces derniers mois, les avis d'instances se sont multipliés pour critiquer la portée limitée du texte

comme fin février 2021 le Haut Conseil pour le Climat qui dénonçait, un « *manque d'ambition sur la portée, le périmètre ou le calendrier* » des réformes proposées. Et d'appeler le Parlement à aller plus loin, alors même que [la France ne serait pas sur la bonne trajectoire pour respecter ses objectifs climatiques](#). Fermer le ban !

De leur côté, les organisations professionnelles en général, et celles du transport routier en particulier interpellent le gouvernement et les députés de la majorité pour défendre « *un texte équilibré* ».

« *Nous voulons une écologie de progrès mais pas une écologie qui casse la croissance économique, ou qui mettrait une industrie la tête sous l'eau* », a souligné Jean-René Cazeneuve, député de la majorité et rapporteur général du projet de loi.

Et le nœud gordien est là. Entre la crainte des uns et l'extrémisme des autres pour défendre et protéger la planète, il est des hommes et des femmes qui doutent de leur avenir professionnel : ils ont un nom « Transporteur routier ». Ils craignent pour leur existence économique.

« *Tout ce qui est excessif est insignifiant* » écrivait Talleyrand. Gageons que la loi *Climat et Résilience* n'empreinte ce chemin de l'excessif, du « *toujours plus* » pour sauver la planète en danger comme autrefois on légitimait des mesures d'exception au nom de la « *Patrie en danger* ». Aujourd'hui, plus de *Comité de Santé Public* mais parfois les remugles d'une mise au ban de ceux qui ne seraient pas écologiquement correct et qui forcément, par destination « *n'aimeraient pas la planète*. »

Comparaison n'est pas raison. Mais juste pour l'illustration, et l'allégorie relative, n'en sommes nous pas les témoins désabusés ? Encore une fois – la répétition est pédagogie – l'oubli des transporteurs routiers, de personnes comme de marchandises, dans les éloges nationaux de nos dirigeants à l'égard de la première ligne, n'en est-il pas une preuve cinglante ? Oublié encore le transport routier, quand on confine, que, même après avoir acheminé des palettes de vaccins Pfizer ou Astra Zeneca aux quatre coins du pays, un conducteur loin de chez lui, ne trouve aucune infrastructure adéquate pour se reposer, manger, se laver... parce qu'en haut lieu « *on n'y a pas pensé* ». Excessif ? Surement pas. Et donc, pas insignifiant.

A l'heure où nous écrivons, les débats se poursuivent. L'option taxation reste de mise pour *châtier le pollueur transporteur par nature antiécologique* comme jadis l'aristocrate était nécessairement, aux yeux du révolutionnaire farouche, un anti démocrate. L'histoire montra que les choses ne sont pas aussi simples. Il suffit de lire les noms des inspirateurs de *la Déclaration des Droits de l'Homme*. Osons l'analogie moderne : quelle profession s'est le plus souciée depuis plus de 20 ans de « rouler propre » pour préserver la planète ? Qui fut pionnier ? Poser la question, c'est y répondre : les transporteurs.

L'OTRE ne cessera de le rappeler pour que ne disparaisse pas le transport routier français.

Philippe BONNEAU